



■ **Décision n°2022-456**
Subventions

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite réaliser une campagne photographique de la collection de jouets et textiles du Musée Gallé-Juillet.

■ **Décide :**

Article 1 : de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France une subvention d'un montant de 7 500 €, correspondant à 50% du montant T.T.C. du projet, en vertu du plan de financement ci-dessous détaillé :

DEPENSES T.T.C.	€	RECETTES	€
Numérisation, photographe professionnel	7 263,21	Ville de Creil – 50 %	7 500, 00
Soclage, mannequinage	4 982,78	DRAC - ADNI – 50 %	7 500, 00
Salaires et charges	2 754,01		
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

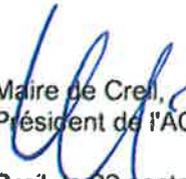
Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/09/2022
et publication ou notification le 29/09/2022
affiché le
CREIL, le 29/09/2022.....

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Ronan TEXIER

Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 22 septembre 2022